



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES - PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES ABROGATION DES CARTES COMMUNALES

Par arrêté n° 2025.004 du 13/03/2025, le Président de Centre Morbihan Communauté a prescrit, une enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Centre Morbihan Communauté, à l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées, à l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales, à la création de Périmètres Délimités des Abords (PDA) autour de monuments historiques sur Moustoir-ac et Plumelec et à l'abrogation des cartes communales de Billio, Buléon, Guéhenno, Moustoir-Remungol (Evellys), Remungol (Evellys), Saint-Allouestre.

**L'enquête publique unique se déroulera pendant 37 jours,  
du lundi 31 mars 2025 à 9h00 au mardi 6 mai 2025 à 17h30 inclus.**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUi éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête sera approuvé par délibération de conseil communautaire de Centre Morbihan Communauté et se substituera automatiquement aux 8 PLU communaux en vigueur et aux 6 cartes communales après leur abrogation. Les Périmètres Délimités des Abords (PDA) sont des périmètres de protection autour des monuments historiques adaptés aux enjeux patrimoniaux, urbains et paysagers propres à chaque monument historique. Les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sont des documents permettant d'évaluer l'impact de l'urbanisation sur la gestion des eaux usées et des eaux pluviales et de proposer les solutions adaptées.

Par décision en date du 7 janvier 2025, le Tribunal Administratif de Rennes a désigné Mme. Nicole QUEILLÉ, en qualité de Présidente de la commission d'enquête. Sont également désignés comme membres titulaires de la commission d'enquête Monsieur Christian ROBERT et Monsieur Laurent DANÉ.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable par le public :

- en version numérique sur le site Internet du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6003> et sur le site internet de Centre Morbihan Communauté <https://www.centremorbihancommunauté.bzh>

- en version papier et en version numérique sur un poste informatique à disposition du public dans les lieux d'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public (sauf fermetures exceptionnelles indiquée dans le tableau ci-dessous).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par écrit dans le registre numérique disponible à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/6003> qui sera relayé sur le site de Centre Morbihan Communauté. Ce registre consignera l'intégralité des correspondances, observations et propositions reçues par voie numérique.

- Par courrier électronique, à l'adresse [enquete-publique-6003@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6003@registre-dematerialise.fr). Les observations et propositions du public seront intégrées au registre numérique disponible sur le site du registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

- Par courrier à adresser à l'attention de Madame la Présidente de la Commission d'Enquête, Centre Morbihan Communauté, Zone de Kerjean, CS 10369, 56503 Locminé Cedex. Ces courriers seront joints au registre d'enquête papier disponible au siège de l'enquête.

- Par écrit dans les registres sur support papier des 3 lieux d'enquête publique et aux horaires d'ouverture habituels (sauf fermeture exceptionnelles indiquée dans le tableau ci-dessous).

- Par écrit et par oral auprès d'un ou plusieurs membres de la commission d'enquête (représentants la commission d'enquête) lors de ses permanences définies dans le tableau ci-après.

Pour être prises en compte, les observations devront être déposées ou transmises du lundi 31 mars 2025 à 9h00 au mardi 6 mai 2025 à 17h30 dernier délai. Les courriers adressés par voie postale devront être arrivés à destination dans les mêmes délais de l'enquête publique tels que définis ci-dessous.

Lieux (nom et adresse)	Horaires d'ouverture	Fermetures exceptionnelles	Permanences de la commission d'enquête
Centre Morbihan Communauté (siège) Zone de Kerjean 56500 LOCMINÉ	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30 Vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-16h30	Lundi 21 avril 2025 : journée entière Jeudi 1 mai 2025 : journée entière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lundi 31 mars de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30</li> <li>• Jeudi 10 avril de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30</li> <li>• Samedi 26 avril de 9h00 à 12h00</li> <li>• Mardi 6 mai de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30</li> </ul>
Centre Morbihan Communauté Pôle Environnement 27 rue de Rennes 56660 SAINT-JEAN-BREVELAY	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30 Mardi : 9h00-12h00	Lundi 21 avril 2025 : journée entière Jeudi 1 mai 2025 : journée entière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeudi 3 avril de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30</li> <li>• Samedi 5 avril de 9h00 à 12h00</li> <li>• Vendredi 11 avril de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30</li> <li>• Jeudi 24 avril de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30</li> </ul>
Mairie de Naizin-Evellys 12 rue de la Caserne 56500 EVELLYS	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30 Samedi : 9h00-12h00	Samedi 19 avril 2025 : 9h00-12h00 Jeudi 1 mai 2025 : journée entière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mercredi 9 avril de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30</li> <li>• Jeudi 17 avril de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30</li> <li>• Mardi 29 avril de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30</li> </ul>

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de Centre Morbihan Communauté, Zone de Kerjean, CS 10369, 56503 Locminé Cedex.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées et l'abrogation des cartes communales sont conduites sous la maîtrise d'ouvrage de Centre Morbihan Communauté. L'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales est conduite sous la maîtrise d'ouvrage de chacune des communes membres de l'EPCI. L'élaboration des Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques est conduite sous la maîtrise d'ouvrage du préfet de Région.

Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de Centre Morbihan Communauté : Zone de Kerjean, CS 10369, 56503 Locminé Cedex – 02.97.44.22.58.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique au siège de Centre Morbihan Communauté, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site Internet de Centre Morbihan Communauté <https://www.centremorbihancommunaute.bzh> et sur le site du registre dématérialisé de l'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/6003>.